

CONTRAT D'ASSURANCE BATEAUX DE LOCATION N°92104215

Conditions Particulières complétant les Conditions Générales Helvetia Fluvial Bateaux de Location HFBF CG 092018

ASSURE	INTERMEDIAIRE
EXPLOITANT : DINANT EVASION SA 2 PACE BAUDOUIIN 1^{ER} 5500 DINANT BELGIQUE PROPRIETAIRE : DINANT CROISIERES SPRG 2 PACE BAUDOUIIN 1^{ER} 5500 ANSEREMME BELGIQUE	(mandataire de l'assuré) GROUPE EYSSAUTIER PARIS 37-39 RUE DE LA BIENFAISANCE 75008 PARIS

Caractéristiques essentielles de la flotte :

- Flotte de bateaux basée à : DINANT (Belgique)
- Détail de la flotte :

Nom du / des bateaux	Valeur d'assurance	Longueur (en m)	Largeur (en m)	Année de construction	N° d'immatriculation	Propulsion principale
JACINTHE	60.000€	11M	3.1M	1986	LY E16824F	14 KW
ADONIS	60.000€	11M	3.9M	1993	LY E40353F	37 KW
MAMY	30.000€	10.1M	3.5M	2004	LY E42161 F	37 KW

Par la présente police, la flotte de location composée des bateaux listées ci-dessus est assuré(e) pour **12 mois** en **NAVIGATION et/ou STATIONNEMENT** à compter du 15/06/2021 à **00h00**, aux conditions définies ci-après.

Valeur assurée de la flotte de bateaux (y compris mobilier) selon liste annexée	€ 150.000
---	------------------

Garanties de base

Garanties délivrées par bateau	Capitaux assurés	Franchises par événement
Dommages et pertes (article B1.1 des Conditions Générales) - Dommages et pertes matériels atteignant le bateau à assurer - Dommages électriques - Dégât des eaux - Bris de glace	A concurrence de la valeur d'assurance indiquée ci-dessus ou dans le fichier en annexe	€ 500 par événement sauf perte totale Abattement contractuel 10 % du sinistre avec un minimum de € 250 10 % du sinistre avec un minimum de € 250
Vol total (article B3.1 des Conditions Générales) Et Vol partiel (article B3.2 des Conditions Générales)	Compris dans la valeur d'assurance	NEANT 10 % du sinistre avec un minimum de € 250
Frais de sauvetage, d'assistance et de remorquage (article B1.2 des Conditions Générales)	Capital complémentaire égal à la valeur d'assurance du bateau	NEANT
Indisponibilité du bateau assuré suite à sinistre couvert (article B2 des Conditions Générales)	60 % du tarif de location HT Maximum € 1 500 par semaine et € 7 500 par année	NEANT
Détournement du bateau assuré par le locataire (article B4 des Conditions Générales)	A concurrence de la valeur assurée	Selon article B4.2 des Conditions Générales
Responsabilités civiles (article B5 des Conditions Générales) - Responsabilité civile pour les dommages subis par les locataires (article B5.1 des Conditions Générales) - Recours de tiers pour dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs (article B5.2 des Conditions Générales) - Responsabilité civile du fait de l'utilisation des vélos mis à la disposition des locataires (article B5.3 des Conditions Générales) - Frais de retraitement (article B5.5 des Conditions Générales)	- Pour l'ensemble des garanties, « Responsabilités Civiles » € 10 000 000 par événement et par année d'assurance - Pour les dommages immatériels consécutifs montant limité à € 500 000	NEANT
Défense et recours (article B6 des Conditions Générales)	€ 20 000 par année d'assurance	NEANT
Risques de guerre et Risques assimilés (article B7 des Conditions Générales)	A concurrence des capitaux Dommages et pertes et Responsabilités civiles de chaque bateau assuré	NEANT

Garantie optionnelle

Garantie Optionnelle	Capitaux assurés	Franchises par événement
Bris de machine – Moteur(s) principal(aux) (article B8 des Conditions Générales)	NON COUVERT	NON COUVERT

Prime annuelle TTC	
Prime Garanties de base	€ 1050,42
Frais de police	€ 30,00
Taxes d'assurances*	€ 211,18
TOTAL TTC	€ 1291,60
Date d'effet : 15/06/2021 Echéance anniversaire : 15/06 Contrat avec Tacite reconduction sauf préavis 2 mois Paiement : Annuel Mode de règlement : Autre	

*Dont 5.9 EUR au titre de la contribution solidarité victimes terrorisme infractions

Il est précisé que le capital maximum accordé au titre de l'ensemble des garanties Responsabilité civile ne peut dépasser € 10 000 000 par année d'assurance.

La présente police sera renouvelée d'année en année, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception de l'une des parties, moyennant préavis de 2 mois avant la date d'échéance annuelle.

En application des dispositions prévues aux Conditions Générales, la prime est payable en -- échéance(s) à la (aux) date(s) indiquée(s) sur le tableau des échéances de la ressortie de prime.

Il est rappelé qu'en cas de non paiement des primes aux dates fixées, il sera fait application stricte des dispositions des Conditions Générales (D5.1).

Je reconnais avoir pris connaissance des présentes Conditions Particulières et des Conditions Générales ci-dessus mentionnées.

Fait à Paris, le 21 juin 2021 en double exemplaire

Signature de l'assuré
 Précédée de la mention "lu et approuvé"

La Compagnie

HELVETIA ASSURANCES S.A.
 Entreprise régie par le Code des assurances
 S.A. au capital de 94 400 000 euros
 Entièrement versé
 339 489 379 RCS LE HAVRE
 Siège social : 25 quai Lamandé 76600 LE HAVRE

DONNEES PERSONNELLES

Cet article a pour objectif de vous informer de la manière dont vos informations personnelles sont collectées et traitées par Helvetia Assurances, en sa qualité de responsable de traitement.

Helvetia Assurances a nommé un Délégué à la Protection des Données personnelles (DPO) joignable aux coordonnées suivantes : dpo@helvetia.fr ou Helvetia Assurances - Délégué à la Protection des Données - 25, quai Lamandé - 76600 Le Havre.

Les données personnelles collectées et traitées par le responsable de traitement sont obligatoires pour la poursuite des finalités décrites dans le tableau ci-dessous. Les traitements sont réalisés sur le fondement des bases juridiques définies dans le même tableau.

Finalités	Base Juridique
<ul style="list-style-type: none"> - La gestion et exécution des contrats d'assurance, de la phase précontractuelle à la résiliation du contrat - L'examen, acceptation, tarification, surveillance des risques - La gestion des impayés et leur recouvrement - L'exercice des recours, gestion des réclamations et contentieux - La réalisation de statistiques et études actuarielles - La gestion des demandes liées à l'exercice de vos droits 	- Exécution des contrats
<ul style="list-style-type: none"> - Votre identification, l'identification des assurés et des bénéficiaires - La lutte contre le blanchiment des capitaux / financement du terrorisme - L'application des mesures de sanctions financières nationales ou internationales 	- Respect d'une obligation légale, réglementaire ou administrative à laquelle le responsable de traitement est soumis
<ul style="list-style-type: none"> - La gestion commerciale des clients et prospects - La lutte contre la fraude à l'assurance 	- Poursuite par le responsable du traitement de ses intérêts légitimes (assurer la meilleure qualité de nos services, protection des intérêts des assurés et des assureurs)

Les données personnelles collectées sont destinées aux services du responsable de traitement en charge de la gestion commerciale ou de la gestion et l'exécution de vos contrats, aux délégataires, intermédiaires en assurance, co-assureurs, réassureurs, partenaires, mandataires, sous-traitants, ou autres entités du groupe dans le cadre de l'exercice de leur mission.

Des informations vous concernant peuvent également être transmises à toutes personnes intéressées au contrat (souscripteur, assuré, adhérent et bénéficiaire, et s'il y a lieu aux responsables, aux victimes et leurs mandataires, aux témoins et tiers intéressés à l'exécution du contrat...), aux juridictions, autorités judiciaires, arbitres, médiateurs, ministères concernés, aux services en charge du contrôle tels que commissaires aux comptes, auditeurs ainsi que les services en charge du contrôle interne.

Elles peuvent également être transmises aux organismes d'assurance des personnes impliquées, organismes professionnels et fonds de garanties, ainsi qu'à toutes personnes intervenant au contrat tels qu'avocats, experts, auxiliaires de justice, officiers ministériels, enquêteurs, professionnels de santé, médecin conseils et personnel habilité, organismes sociaux.

Ces informations peuvent de même être utilisées au titre de la lutte contre la fraude par des personnes habilitées.

Le responsable de traitement peut être amené à transférer vos données à caractère personnel en dehors de l'Union Européenne, en Suisse (existence d'une décision d'adéquation rendue par la Commission Européenne).

Les données à caractère personnel vous concernant sont conservées le temps nécessaire pour la réalisation des opérations et finalités pour lesquelles elles ont été collectées, ou pour les durées prévues par les lois et règlements, et jusqu'à expiration des délais de prescription légaux.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, ainsi que d'un droit d'opposition au traitement des données.

Vous pouvez également demander la portabilité de vos données. Les données pouvant faire l'objet de ce droit sont celles qui vous concernent et que vous avez fournies au responsable du traitement, que ce dernier traite de manière automatisée dans le cadre de l'exécution d'un contrat conclu ou lorsque le traitement repose sur votre consentement.

Vous pouvez de même :

- retirer votre consentement si le traitement de vos données repose uniquement sur celui-ci, étant entendu que ce retrait peut entraîner l'impossibilité pour le responsable de traitement de fournir ou exécuter le produit ou le service demandé ou souscrit;
- définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès,
- vous opposer à tout moment sans avoir à motiver votre demande, à ce que vos données soient utilisées ou transmises à des tiers à des fins de prospection commerciale.

Les droits des personnes dont les données à caractère personnel sont traitées s'exercent auprès d'Helvetia Assurances - Délégué à la Protection des Données - 25, quai Lamandé - 76600 Le Havre, ou par e-mail à : dpo@helvetia.fr.

Pour des raisons de sécurité, toute demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité. Afin de permettre un traitement efficace des demandes, les personnes exerçant leurs droits ci-dessus sont priées d'indiquer clairement le droit qu'elles souhaitent exercer ainsi que tout élément facilitant leur identification (numéro de contrat par exemple).

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 place Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.